



## INSTRUCTIONS DE COURSE



Nom de la compétition :	<b>DOUARNENEZ FASTNET SOLO</b>
Dates :	<b>du 17 au 23 septembre 2017</b>
Lieu :	<b>DOUARNENEZ (29100)</b>
Club organisateur :	<b>DOUARNENEZ COURSES</b>

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### **1 Règles**

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile **2017 - 2020**.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en « Annexe ».
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 La partie B section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 des RCV, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 Les RSO (**R**églementation **S**pécifique **O**ffshore) - Epreuve de **catégorie 2**.
- 1.6. Le règlement Classe Figaro Bénéteau 2017.
- 1.7. En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.
- 1.8 En cas de force majeure, la direction de course pourra être amenée à formuler des directives spécifiques auxquelles les concurrents devront se conformer. Elles pourront donc modifier certaines règles des présentes Instructions de Course.

**Les décisions du Jury seront sans appel, conformément à l'autorisation de la FFVoile. Le président du jury sera présent au départ et le jury complet (3 juges) sera présent à l'arrivée.**

### **2. Avis aux concurrents**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé au rez-de-chaussée de la Maison du Nautisme de Tréboul.

Toutes les heures indiquées sur les documents sont en heure locale (UTC+2).

" Dans les cas prévus par la RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2(c) :

- a) Le Comité de Course pourra annuler la course en cours ;

b) La Direction de Course ou le Comité de Course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer.

Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF par la Direction de Course. Les Skippers devront en accuser réception et se conformer alors aux consignes verbales.

### **3. Modifications aux instructions de courses**

Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard **2 heures** avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant **20h00** la veille du jour où il prendra effet.

### **4. Signaux faits à terre**

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé sur la façade de la Maison du Nautisme de Tréboul.
- 4.2 Lorsque la flamme « **Aperçu** » est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins d' **1 heure** après l'amené de l'Aperçu. *(Ceci modifie Signaux de course).*

### **5. Programme**

#### **À partir du 9 septembre :**

Mise à disposition des pontons au port de plaisance de Tréboul

#### **Mercredi 13 septembre :**

9h-18h : accueil et inscription ;

A partir de 14h : début des contrôles sécurité (présence du skipper ou de son représentant défini dans le bulletin d'inscription).

#### **Jeudi 14 septembre :**

A partir de 14 h : présence obligatoire des bateaux à Douarnenez, amarrés au ponton de la course port de Tréboul – Douarnenez.

9h-18h : accueil et inscription.

A partir de 10h : contrôles de sécurité (présence du skipper ou de son représentant défini dans le bulletin d'inscription).

#### **Vendredi 15 septembre :**

9h-18h : accueil et inscription.

A partir de 10h : contrôle de sécurité (présence du skipper ou de son représentant défini dans le bulletin d'inscription).

**16h30 : heure limite de dépôt auprès du secrétariat de la classe des déclarations sur l'honneur des voiles embarquées.**

17h : fin des contrôles sécurité.

18h : briefing prologue/parade (présence obligatoire du skipper).

19h : cocktail d'accueil (présence obligatoire du skipper).

### **Samedi 16 septembre :**

14h : départ prologue/parade trophée Région Bretagne (présence obligatoire du skipper).

L'organisation se réserve le droit de faire embarquer 2 personnes à de son choix à bord de chaque bateau lors des parades. Le refus du skipper d'embarquer une ou plusieurs de ces personnes devra être justifié par écrit et validé par le Directeur de Course.

### **Dimanche 17 septembre :**

11h00 briefing départ sécurité – météo (présence obligatoire du skipper).  
16h00 départ de la course.

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, **un pavillon orange** sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

### **Mercredi 20 septembre et jeudi 21 septembre :**

arrivée de la course.

### **Samedi 23 septembre :**

14h : postlogue/parade (présence obligatoire du skipper).  
19h : remise des prix et repas officiel (présence obligatoire du skipper).

L'organisation se réserve le droit de faire embarquer 2 personnes de son choix à bord de chaque bateau lors des parades. Le refus du skipper d'embarquer une ou plusieurs de ces personnes devra être justifié par écrit et validé par le Directeur de Course.

**Note :** les parades avant et après l'épreuve sont des événements promotionnels ne comptant pas pour le classement de la course.

**En fonction des conditions météorologiques, la direction de course pourra avancer le départ à partir du samedi 16 septembre 2017. Ceci modifiera le programme initial. Le nouveau programme sera publié par avenant au plus tard le vendredi 15 septembre à 11h00.**

## **6. Pavillon de classe**

Pavillon de la Classe Figaro Bénéteau (*signal d'avertissement*).

## **7.**

### **Parcours**

**NOTA :** Le parcours à effectuer sera annoncé par VHF canal 72 par le Comité de Course et par l'envoi de la flamme numérique correspondant au parcours indiqué en annexe.

#### **7.1 Parcours Fastnet (*Annexe 1 des IC*) (Flamme numérique 1)**

#### **7.2 Parcours de substitution : (*en fonction des conditions météorologiques*)**

Un parcours de remplacement (**Sud**) pourra être proposé si les conditions de navigation vers le Fastnet ne permettraient pas d'assurer la sécurité de la flotte. (*Annexe 2 des IC*).

**Parcours OPTION SUD (*Annexe 2 des IC*) (Flamme numérique 2)**

## Les marques à contourner ou à parer sont précisées en Annexe Parcours.

- 7.3 **Bouée de dégagement (bouée jaune)**: si nécessaire, au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « **D** », si le parcours (*annexe parcours 1 ou 2*) comprend une bouée de dégagement. Le **pavillon vert** hissé signifie qu'elle est à **laisser à tribord**. L'**absence de pavillon vert** signifie qu'elle est à **laisser à bâbord** (ceci modifie Signaux de course).

### 8. Marques

Marques de parcours : voir Annexe Parcours.

Marque de départ : voir § 9.2.

Marque d'arrivée : voir § 10.1.

Marque de dégagement : bouée gonflable **cylindrique jaune**.

### 9. Départ

- 9.1 Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV modifiée comme suit :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
<b>8'</b>	Pavillon de classe « Figaro Bénéteau »	Un long	<b>Signal d'avertissement</b>
<b>4'</b>	Pavillon P, I, Z, Z et I	Un long	<b>Signal préparatoire</b>
<b>1'</b>	Pavillon préparatoire affalé	Un long	<b>Une minute</b>
<b>0'</b>	Pavillon de classe affalé	Un long	<b>Signal de départ</b>

- 9.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange** sur le bateau comité de course à l'extrémité tribord et un bateau viseur arborant un **pavillon orange** à l'extrémité bâbord de la ligne.

- 9.3 Un voilier n'ayant pu franchir la ligne de départ dans les **30** minutes après le signal de départ doit rentrer au port de Tréboul et ne peut partir du Port de Tréboul qu'après autorisation du Président du Comité de course. Il devra franchir la ligne de départ avant d'effectuer le parcours.

- 9.4 **La règle 29.1 des RCV est modifiée comme suit :**

Lors d'un rappel individuel (*pavillon X*), le (les) bateau(x) identifié(s) pourra (ont) être informé(s), si possible, par VHF (*canal de course 72*), après un délai minimum de **2** minutes. L'absence de rappel du ou des concurrent (s) par VHF 72 ne peut donner lieu à réparation.

Le pavillon **X** sera affalé **30** minutes maximum après le signal de départ sauf si, en raison des conditions météorologiques, le Président du Comité de Course décide de prolonger ce délai.

- 9.5 Après un rappel général (*envoi du 1<sup>er</sup> substitut avec 2 signaux sonores*), le signal d'avertissement pour un nouveau départ sera fait 1 minute après l'affalé du 1<sup>er</sup> substitut.

### 10. Arrivée

- 10.1 La ligne d'arrivée sera comprise entre un mat arborant un pavillon orange sur « le bateau Comité arrivée » et le côté parcours d'une bouée cylindrique **jaune**, mouillée dans le Nord Est du rocher « Le Coulinec ». La ligne sera orientée Nord Sud. Le « bateau Comité arrivée » sera mouillé au sud de cette ligne, la bouée d'arrivée cylindrique jaune, munie d'un feu blanc « flash light » la nuit, sera mouillée dans le nord.

**Attention à l'estran et aux têtes de roches qui débordent assez largement du Rocher « Le Coulinec ».**

- 10.2 Tous les concurrents doivent s'annoncer au comité de course par VHF sur le canal **72** une heure au moins avant de franchir la ligne d'arrivée soit d'une manière générale après leur entrée dans

la baie de Douarnenez et ce jusqu'à ce que le contact VHF canal 72 soit établi avec le Comité de Course. Les feux du bateau comité ainsi que celui de la flash light sur la bouée cylindrique jaune peuvent être « noyés » dans les feux de la ville en arrière-plan ; la position GPS du bateau comité peut alors être communiqué par VHF 72 sur demande du skipper.

## **11. Système de pénalité**

### **11.1 Effectuer une pénalité**

Suite à un incident entre des bateaux en course, la RCV 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 lors d'un incident alors qu'il est en course. Il peut...» Après avoir effectué une pénalité selon RCV 44, le bateau devra en informer la Direction de course.

### **11.2 Pénalité pour infraction non réparée à une RCV du chapitre 2, à la RCV 31,**

Pour l'application de la RCV 64.1, toute infraction à une règle du chapitre 2 des RCV non suivie d'une pénalité aussitôt que possible après l'incident conformément à l'IC 17.1, pourra entraîner après instruction une pénalité de 2 heures minimum à la discrétion du jury DPI.

### **11.3 Avantage ou dommage sérieux**

En modification à la règle 44.1 (b) des RCV, si le Jury établit au cours de l'instruction que l'infraction commise a engendré un dommage sérieux ou une blessure ou, procuré un avantage significatif, il devra pénaliser de 2 heures minimum le bateau qui a accepté une pénalité de remplacement sans abandonner.

### **11.4 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autre que celles *du chapitre 2***

Une infraction à une règle autre que celles du chapitre 2 des RCV pourra, après instruction être pénalisée à la discrétion du jury, sauf notification contraire des présentes IC et des règles de classe Figaro Bénéteau.

### **11.5 Distance de référence**

En application des Règles de Classe, la distance de référence de chaque parcours pour le calcul des pénalités en temps est de 600 milles.

### **11.6 Décisions des réclamations (modification de la RCV 64.1 a)**

Pour une infraction à une règle non sportive, les pénalités seront, sauf exception, des pénalités financières à régler à l'organisation ou déductibles des prix en euros.

Infraction aux règles de respect des DST

Un bateau naviguant dans un DST (zone interdite à la navigation en course) sera, après instruction, disqualifié. Ceci modifie la RCV 48.2.

### **11.7 Classement au temps**

#### **11.7.1 « DNF », « RET » :**

Un bateau classé « DNF » ou « RET » se verra attribuer, sans instruction, un temps de course correspondant au temps de fermeture de ligne plus 2 heures.

#### **11.7.2 « DSQ », « DNE » :**

Un bateau disqualifié « DSQ » se verra attribuer un temps de course correspondant au temps de fermeture de ligne plus 2 heures.

### 11.7.3 « DNS », « DNC » :

Les bateaux enregistrés « DNS » ou « DNC » se verront attribuer, un temps de course correspondant au temps de fermeture de ligne plus 8 heures.

### 11.8 Infractions aux Règles de Classe.

Pénalités pour infraction aux règles de classes H.7 et I.C.16 :

Les skippers ayant recours aux « AIDES EXTERIEURES » définies dans H.7 et I.C.16 recevront une pénalité d'1 heure minimum, pouvant aller jusqu'à la disqualification dans l'étape concernée, après instruction du Jury.

### 11.9 Infractions aux Instructions de Course

#### 11.9.1 Feux de navigation

En cas d'absence de feux réglementaires la nuit, la pénalité après instruction sera au minimum de 1 heure.

#### 11.9.2 Abandon

Un skipper qui ne fait pas tout son possible pour avertir la direction de course ou le PC Course de son abandon pourra, après instruction du Jury, être disqualifié pour l'ensemble de l'épreuve.

## 12. Temps limite

La durée d'ouverture de la ligne d'arrivée sera de **20 heures** après le passage du premier. A ce délai, il y a éventuellement lieu d'ajouter le bonus malus en temps que le Jury est susceptible d'accorder à un voilier.

## 13 Réclamations

- 13.1 Les formulaires de réclamation, sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées au plus tard deux heures après que le bateau ait franchi la ligne d'arrivée. Dans le cas d'une arrivée entre 20h00 et 8 h00 les concurrents désirant déposer une réclamation auront jusqu'à 10h00 du matin pour le faire.
- 13.2 Pour l'application de la règle 61.1(b), les numéros des bateaux faisant l'objet d'une intention de réclamer de la part du Comité de course ou du Jury pour un incident observé dans la zone de course seront affichés sur le tableau officiel avant l'expiration du délai précisé en 13.1 ci-dessus. Si le Comité de course est empêché de déposer ses réclamations dans le délai prescrit en 13.1 les concurrents seront informés par affichage de la durée de prolongation du délai de dépôt des réclamations du Comité de course (ceci modifie les règles 61.1(b) et 61.3 des RCV).
- 13.3 Les convocations seront affichées si possible 30 minutes après l'heure limite de fermeture de ligne d'arrivée pour informer les concurrents des lieux, dates et heures auxquels se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins.
- 13.4 Les articles 15, 17, 23 des présentes instructions de course ne pourront pas faire l'objet de réclamations entre concurrents. Ceci modifie la règle 60.1 (a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le Jury le décide. Une demande de réouverture d'instruction ou de réparation doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision.

## 14 Classement

### a) Définition

Au terme de l'épreuve, le classement général sera établi selon le temps de course de chaque concurrent après application d'éventuelles pénalités ou bonifications.

### 14.1 Classement des bizuths (classement au temps)

Un classement au temps des skippers participant pour la première fois au Championnat de France Elite de Course au Large en Solitaire sera établi. Ce classement sera fait selon les temps de course après application des éventuelles pénalités ou bonifications.

*« Est bizuth celui qui participe (prend le départ d'une épreuve ou d'une étape d'une épreuve ou d'un parcours d'une épreuve) pour la première année à une ou plusieurs épreuves du championnat. Il sera bizuth sur toutes les épreuves du championnat auxquelles il participe cette année-là »*

## 15. Sécurité

15.1 **Emargement au départ** [DP] : Un système d'emargement départ est prévu maison du nautisme et sera ouvert 5h avant le départ.

(Tout concurrent n'ayant pas émargé pourra faire l'objet d'une réclamation du Comité de course).

15.2 **Emargement à l'arrivée** [DP] : Un système d'emargement arrivée est prévu et sera ouvert à la maison du nautisme jusqu'à 2 heures après l'arrivée du concurrent au secrétariat de course.

(Tout concurrent n'ayant pas émargé pourra faire l'objet d'une réclamation du Comité de course).

15.3 **Abandon** [DP] :

Tout concurrent qui abandonne doit le signaler à la direction de course dans les délais les plus courts dès qu'il en a la possibilité, par tous les moyens de communication à sa disposition.

Téléphone : **+33 (0)6 33 02 81 28 / +33 (0)6 64 10 28 89. Il doit tenir la direction de course informée de sa situation et dans tous les cas, la prévenir de son départ d'un port d'escale, puis lui donner une confirmation écrite de son abandon dès que possible.**

15.4 **Contrôle de jauge**

a) Des contrôles de jauge et de matériel de sécurité pourront être effectués à tout moment sans préavis par le Comité technique ou le Comité de Course, soit de sa propre initiative, soit à la demande de l'autorité organisatrice, ou du Jury.

b) Avant le départ, un avenant indiquera aux concurrents à quelle heure précise chaque bateau devra être en configuration de course.

15.5 **Veille radio– AIS – transpondeur radar**

En course, les skippers devront rester **en veille permanente** sur la fréquence VHF du canal de course et le canal 16. Il est rappelé aux skippers que la veille canal 16 est obligatoire à la mer pour tout navire équipé d'une VHF.

L'Appel Sélectif Numérique (ASN) et le POLLING REQUEST entre bateaux en course ne doivent être utilisés que pour des raisons de sécurité. Tout « ASN ou POLLING REQUEST » devra faire l'objet d'un rapport lors de la déclaration d'arrivée. A défaut, cette action pourra faire l'objet d'une réclamation, aussi bien du skipper appelé que du Comité de Course.

Le transpondeur AIS devra être en marche en permanence, en mode **réception et émission**.

Tout défaut d'émission pourra faire l'objet d'une pénalité à la discrétion du Jury.

**Un iridium avec des unités de communication devra être stocké dans le bidon plombé de survie (pas de téléphone autre que ce téléphone n'est autorisé à bord).**

## 15.6 Matériels de sécurité

**En complément, précision ou rappel aux Règles de Classe Figaro Bénéteau :**

### 15.6.1 Trousse médicale

**a)** La trousse médicale, obligatoire à bord de chaque bateau, devra être conforme à la composition établie par les règles de Classe (H.2.15.9).

**b)** Un contrôle de la trousse à pharmacie pourra être effectué à l'arrivée de chaque étape par le service médical de la course. En cas de non-conformité, le rapport du service médical pourra être transmis au Jury par le Comité de Course.

### 15.6.2 Lampes stroboscopiques

La lampe flash (stroboscopique) obligatoire en H.2.1.1.b doit être de forte puissance et d'une taille susceptible d'être portée en permanence. Cet équipement devra être accessible facilement de l'extérieur, il est fortement conseillé de l'avoir sur soi en permanence.

La lampe doit être une lampe à pile(s) électrique(s).

## 15.7 Utilisation du mouillage

### **Rappel H8.3 des règles de classe :**

Toute rupture de plomb pendant une épreuve devra être signalée au comité de course avant d'avoir fini la course et faire l'objet par le skipper d'un rapport déposé auprès du jury dans le temps limite du dépôt des réclamations.

### **Modification de la RCV45 :**

La dernière phrase de la règle 45 est modifiée comme suit : « Il doit récupérer l'ancre avant de continuer la course, la perte d'un mouillage sera pénalisée de 15 minutes au minimum sur le temps de course. »

## 15.8 Cartes marines et documents nautiques obligatoire à bord

Rfc à l'Avis de Course Annexes et avenants

## 15.9 Feux de navigation

Les feux de navigation (route et secours) devront être allumés à Douarnenez chaque nuit du jeudi 14 septembre 2017 au samedi 15 septembre inclus de 21 h 00 à 8 h 00.

## 15.10 Appareillages pour essais

Du 14 septembre après 14h00 jusqu'au dimanche 17 septembre, les bateaux ne doivent pas quitter leur poste d'amarrage à Douarnenez sans demande écrite de leur skipper et accord préalable du Comité de Course et/ou de la Direction de Course.

## 15.11 Contrôle VHF canal 72 [DP]

Le samedi 16 septembre au cours de la parade, un essai VHF et AIS avec tous les concurrents sera effectué. Ces systèmes devront donc être en fonctionnement à ce moment. Si un système est défaillant le Président du Comité de course se réserve le droit de renouveler la procédure avant, pendant et après le départ dans un ordre qu'il aura choisi pour un ultime contrôle. Toute infraction constatée pourra être sanctionnée.



## **16 Temps limite d'escale technique**

a – Un voilier a le droit de relâcher en tout lieu et à tout moment. Une fois mouillé ou amarré dans un port, des personnes étrangères à l'équipage peuvent accéder à bord, ravitaillement et réparations peuvent être effectués. Un remorquage ne peut être effectué qu'à 2 milles maximum d'un port uniquement en cas d'escale et ne doit pas faire progresser le concurrent vers la ligne d'arrivée, conformément à la règle 42.3(i) des RCV. Un remorquage peut également être autorisé pour la sortie du voilier du port d'escale.

b – Le temps limite de tout voilier en escale technique ne pourra pas dépasser 12 heures, toutes escales cumulées, temps compté à partir du moment où il touche terre ou s'amarre, jusqu'au moment où il repart. Passé ce temps de 12 heures, le concurrent sera mis DNF sur la course.

**Tout concurrent en escale doit prévenir le plus tôt possible la direction de Course par téléphone au : +33 (0)6 33 02 8 28 /+33 (0)6 64 10 28 89**

## **17 Canal de vacation radio** [DP]

Le canal de radio VHF est le **72** (déclaré pour l'épreuve).

**Les concurrents doivent obligatoirement rester en veille permanente sur les canaux 16 et 72.**

## **18 Téléphone mobile** [DP]

La présence à bord des téléphones mobiles est interdite, pendant toute la durée de la course. (Ceux-ci pourront être déposés auprès de l'organisation lors de l'émargement départ).

## **19 Positionnement par satellites** (*Tracking des bateaux*)

Un système de positionnement par satellite (tracker) sera installé sur chaque bateau; tout doit être fait pour faciliter la mise en place des trackers avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve. Un chèque de caution de 1000 € sera demandé.

## **20 Limitations sorties de l'eau** [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau à partir du 14 septembre 14h00 jusqu'à la fin de la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **21 Equipements de plongée et housses sous marine de protection** [DP]

Leur utilisation sera liée la réglementation locale (zone portuaire, etc)

## **22 Communication**

L'émission / Réception audio relatives à une optimisation de route seront considérées comme de l'aide extérieure au terme de la RCV41.

Tout concurrent recevant une aide extérieure, hormis les dispositions prévues dans l'article des IC, devra, aussitôt après, abandonner la course.

## **23 Pavillons et Cagnards**

### **23-1 A terre**

#### **a) Pavillons des partenaires de l'organisateur**

L'organisation remettra à chaque concurrent des pavillons des Partenaires.

Ils devront être hissés le long de l'étau et rester à poste du 15 septembre 10 h jusqu'à la proclamation des résultats sauf durant les parades et la course.

#### **b) Pavillon de course et cagnards.**

Le pavillon de course et les cagnards seront distribués par l'organisation dès que possible à Douarnenez. Chaque concurrent devra arborer le pavillon de course frappé sur le pataras plus un pavillon fourni par la Classe Figaro Bénéteau.

Les 2 cagnards également fournis par l'Organisation, devront être fixés par les concurrents sur les filières bâbord et tribord arrière et maintenus tendus.

### **23-2 En mer**

#### **Pavillon de course et cagnards.**

Les bateaux en course doivent arborer le pavillon de course frappé sur le pataras plus un pavillon fourni par la Classe Figaro Beneteau.

Les 2 cagnards fournis par l'Organisation, devront être fixés par les concurrents sur les filières bâbord et tribord arrière et maintenus tendus.

Ils pourront être rangés et conservés à bord par le skipper après 25nm du départ et fixés sur les filières avant 25nm de l'arrivée.

## **24 Plongée en course**

a) Il est autorisé de plonger en course pour enlever d'éventuels objets indésirables qui pourraient être pris dans les appendices immergés, et uniquement pour cela. Ceci modifie le terme "pour nager" de la première phrase de la RCV 47.2.

b) En application de la deuxième phrase de la RCV 47.2, pour effectuer cette opération, le bateau doit être ralenti au maximum, c'est-à-dire :

- S'il est sous grand-voile et spinnaker, celui-ci doit être affalé et le bateau doit venir vers le vent grand-voile choquée en grand.

- S'il est sous grand-voile et voile d'avant autre que spinnaker, les deux voiles doivent être choquées en grand.

La descente du skipper dans l'eau ne peut se faire que si le bateau a une vitesse surface inférieure à 1 nœud.

Le skipper doit tout faire pour tenter de prévenir un skipper proche avant de plonger et suite à sa remonté à bord.

c) d) Le skipper doit prendre toutes les mesures pour que cette manœuvre s'effectue dans des conditions de sécurité maximales

## **25 Publicité**

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'organisateur.

## **26 Prix**

Des prix seront distribués. Non numéraires.

## **27 Décision de courir et responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'attention des concurrents est appelée sur les **Règles Fondamentales suivantes des RCV :**

- « **1.1** » **Aider ceux qui sont en danger:** Un bateau ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger ;- « **4** » **Décision de courir :** La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la course, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

L'inscription d'un bateau implique, en ce qui concerne l'application ou l'interprétation des textes des documents cités ci-dessus et le règlement des litiges y afférant, renonciation à toute voie de recours autres que celles prévues par les RCV.

### **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL**

**Président du Comité de Course**  
Eric Bournot

**Président du Jury**  
Georges Priol

**Directeur de Course**  
François Sérurier

+33 (0)6 33 02 81 28

[fserurier@wanadoo.fr](mailto:fserurier@wanadoo.fr)

Adjoint :

**Jean-Jacques Quéré**

+33(0)6 64 10 28 89

[jean.jacques.quere@orange.fr](mailto:jean.jacques.quere@orange.fr)

**Président du Comité technique**

Philippe Cousin

**Contrôleurs d'équipement  
course au large**

**Bernard Marcellin  
Mikael Hédouis  
Nathalie Monier**

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

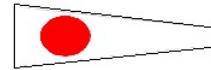
FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

**ANNEXE PARCOURS 1**  
**Douarnenez Fastnet Solo 2017**

**Départ Tréboul** (Bouée de dégagement éventuelle, voir IC, chap.7.3)

(*Flamme numérique 1*)



Marques de parcours sont à laisser à :

**Positions en WGS84**

<b>1 Grand Courleau à Bâbord</b>	<b>(48°22,4 N - 04°50,4 W)</b>
<b>2 Wolf Rock à bâbord</b>	<b>(49°56,7 N - 05°48,6 W)</b>
<b>3 Bouée latérale tribord Bann Shoal à laisser à bâbord</b>	<b>(50°20.1N – 05°51.1W)</b>
<b>4 Phare du Fastnet à bâbord en le contournant</b>	<b>(51°23,3 N - 09°36,1 W)</b>
<b>5 Bouée Racon sud/ouest à bâbord (Way Point)</b>	<b>(48°30,0 N - 05°45,0 W)</b>
<b>6 La Basse Vieille à bâbord</b>	<b>(48°08,3 N - 04°35,7 W)</b>

**Arrivée (Position approximative : 48°06 N - 04°20 W :**

La ligne d'arrivée sera comprise entre un mat arborant un pavillon orange sur « le bateau Comité arrivée » et le côté parcours d'une bouée cylindrique **jaune**, mouillée dans le Nord Est du rocher « Le Coulinec ». La ligne sera orientée Nord Sud. Le « bateau Comité arrivée » sera mouillé au sud de cette ligne, la bouée d'arrivée cylindrique jaune, munie d'un feu blanc « flash light » la nuit, mouillée dans le nord.

Les feux du bateau comité ainsi que celui de la flash light sur la bouée cylindrique jaune peuvent être « noyés » dans les feux de la ville en arrière-plan ; la position GPS du bateau comité peut alors être communiqué par VHF 72 sur demande du skipper.

**Attention à l'estran et aux têtes de roches qui débordent assez largement du Rocher « Le Coulinec ».**

**ANNEXE PARCOURS 1**  
**Douarnenez Fastnet Solo 2017**



Tous les DST (Dispositif de séparation de trafic) sont à respecter, c'est-à-dire qu'en aucun cas ils ne sont considérés comme zone de course. Ils sont considérés comme zones interdites.

NOTA : \* Les positions des marques sont données à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à réclamation.

**DST Ouessant**

NE : 48°37.10N – 5°11.9W  
NW : 49°01.9N – 5° 36.8W  
SW : 48°42.5N – 6°02.8W  
SE : 48°29.3N – 5°22.00W

**DST Fastnet**

NE : 51°22.9N – 9°27.3W  
NW : 51°21.2N – 9°36.7W  
SW : 51°15.4N – 9°33.9W  
SE : 51°17.2N – 9°24.4W

**DST Scilly Sud**

NE : 49°46.00N – 6°16.5W  
NW : 49°46.00N – 6°29.5W  
SW : 49°35.5N – 6°34.1W  
SE : 49°35.5N – 6°16.5W

**DST Scilly W**

NE : 50° 01.06N – 6°32.9W  
NW : 50°04.01N – 6°48.5W  
SW : 49°52.4N – 6°53.7W SE:  
49°52.4N – 6°36.7W

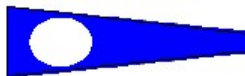
**DST Scilly E**

NE : 50°20.10N – 5°51.1W  
NW : 50°20.00N – 6°04.9 W  
SW : 49°53.5N – 6°05.00W  
SE : 50°00.9N – 5°51.1W

**ANNEXE PARCOURS 2 -  
Douarnenez Fastnet Solo 2017 « OPTION SUD »**

**Parcours de substitution : en fonction des conditions météorologiques (art 7.3 des IC)**

**(Flamme numérique 2)**



**Départ Tréboul** (Bouée de dégagement éventuelle (art 7.3 des IC))

Marques de parcours sont à laisser \* *Les positions des marques sont données à titre indicatif*

- |  |                                |
|--|--------------------------------|
| <b>1 La Plate à bâbord</b>   | <b>(48°02,4N – 04°45,5W)</b>   |
| <b>2 Bouée Racon BXA à tribord en la contournant</b>               | <b>(45°37,5 N – 01°29,0 W)</b> |
| <b>3 Bouée ouest Chaussée de Sein (cardinale. Ouest) à tribord</b> | <b>(48°03,8N – 05°07,7W)</b>   |
| <b>4 Basse du Lis (cardinale. Sud) à tribord</b>                   | <b>(48°13,1N – 04°44,4W)</b>   |
| <b>5 Bouée basse vieille à bâbord</b>                              | <b>(48°08,3N – 04°35,7W)</b>   |

**Arrivée (Position approximative : 48°06 N - 04°20 W) :**

La ligne d'arrivée sera comprise entre un mat arborant un pavillon orange sur « le bateau Comité arrivée » et le côté parcours d'une bouée cylindrique **jaune**, mouillée dans le Nord Est du rocher « Le Coulinec ». La ligne sera orientée Nord Sud. Le « bateau Comité arrivée » sera mouillé au sud de cette ligne, la bouée d'arrivée cylindrique jaune, munie d'un feu blanc « flash light » la nuit, mouillée dans le nord.

Les feux du bateau comité ainsi que celui de la flash light sur la bouée cylindrique jaune peuvent être « noyés » dans les feux de la ville en arrière-plan ; la position GPS du bateau comité peut alors être communiqué par VHF 72 sur demande du skipper.

**Attention à l'estran et aux têtes de roches qui débordent assez largement du Rocher « Le Coulinec ».**

